

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**Distr. générale
29 juin 2007

Original : français

Assemblée générale

Soixante-deuxième session

Point 101 e) de la liste préliminaire*

**Examen et application du Document de clôture
de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée
générale : mesures de confiance à l'échelon régional :
activités du Comité consultatif permanent
des Nations Unies chargé des questions de sécurité
en Afrique centrale****Conseil de sécurité**

Soixante-deuxième année

**Lettre datée du 15 juin 2007, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de Sao Tomé-et-Principe
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, au nom du Président en exercice du Comité, le rapport de la vingt-cinquième Réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, qui s'est tenue du 14 au 18 mai 2007 à Sao Tomé, dans la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe (voir annexe).

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 101 e) de la liste préliminaire des questions à inscrire à l'ordre du jour provisoire de la soixante-deuxième session et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Ovidio Manuel Barbosa **Pequeño**

* A/62/50.



**Annexe à la lettre datée du 15 juin 2007 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de Sao Tomé-et-Principe auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Rapport du Comité consultatif permanent des Nations Unies
chargé des questions de sécurité en Afrique centrale
sur sa vingt-cinquième Réunion ministérielle**

Sao Tomé, 14-18 mai 2007

Introduction

La vingt-cinquième Réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale s'est tenue à Sao Tomé, en République Démocratique de Sao Tomé et Principe, du 14 au 18 mai 2007.

Les États membres suivants ont pris part à cette réunion : la République d'Angola, la République du Burundi, la République du Cameroun, la République du Congo, la République démocratique du Congo, la République gabonaise, la République de Guinée équatoriale, la République du Rwanda et la République démocratique de Sao Tomé et Principe. La République centrafricaine était absente. La République du Tchad, empêchée, a toutefois fait parvenir au Président du Bureau du Comité sa contribution aux travaux.

La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par :

- Le message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, lu par M^{me} Agnès Marcaillou, Représentante du Secrétaire général des Nations Unies à la vingt-cinquième Réunion ministérielle;
- Le message du Secrétaire général de la Communauté économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), lu par M. Nelson Cosme, Secrétaire général adjoint chargé de l'intégration humaine, de la paix, de la sécurité et de la stabilité.

Le discours d'ouverture a été prononcé par S. E. M. Fradique Bandeira Melo de Menezes, Président de la République démocratique de Sao Tomé et Principe.

Le Comité s'est largement inspiré dans ses travaux des propositions contenues dans ce discours et notamment de l'idée de lancer l'initiative de l'élaboration d'un instrument juridique pour le contrôle des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale. Il a décidé de baptiser cette initiative « Initiative de Sao Tomé ».

Déroulement des travaux

I. Adoption de l'ordre du jour

Le Comité a adopté l'ordre du jour comportant les points suivants :

1. Adoption de l'ordre du jour de la vingt-cinquième Réunion ministérielle;
2. Élection du Bureau;
3. Rapport du Bureau sortant par son Président;
4. Revue de la Situation géopolitique et de sécurité dans certains pays membres du Comité :
 - i) République du Burundi;
 - ii) République centrafricaine;
 - iii) République démocratique du Congo;
 - iv) République du Tchad.
5. Examen de la situation au Darfour et de ses incidences sur les pays membres du Comité;
6. Évolution de la situation sécuritaire dans la région des Grands Lacs;
7. Coopération interétatique en matière de sécurité entre les pays de l'Afrique centrale :
 - i) Rapport sur les préparatifs de l'exercice militaire conjoint Bahr El Gazal (novembre 2007);
 - ii) Lutte contre la criminalité transfrontalière;
 - iii) Exposé sur les conclusions du séminaire de la CEMAC (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale) sur les problèmes transfrontaliers de sécurité;
 - iv) Examen du projet de conférence sous-régionale sur les problèmes transfrontaliers de sécurité.
8. Promotion du désarmement et des programmes de limitation des armements en Afrique centrale :
 - i) Rapports sur l'application du Programme d'activités prioritaires pour la mise en œuvre en Afrique centrale du Programme d'action de l'ONU sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects;
 - ii) Relations entre le Programme d'activités prioritaires et le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement de la Région des Grands Lacs;
 - iii) Participation de la CEEAC au Registre des armes classiques de l'ONU et à l'instrument normalisé d'établissement des rapports sur les dépenses militaires;

- iv) Projet d'élaboration d'un instrument juridique pour le contrôle des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale;
 - v) Projet d'élaboration d'un code de conduite des forces de défense et de sécurité en Afrique centrale;
 - vi) Mise en œuvre en Afrique centrale de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.
9. Rapport du Secrétariat général de la CEEAC sur l'évolution institutionnelle des structures et mécanismes sous-régionaux de paix et de sécurité (renforcement du COPAX, statut des ratifications du protocole relatif au COPAX, opérationnalisation du MARAC);
 10. Échange de vues sur les méthodes de travail et le programme de travail du Comité consultatif : revitalisation et rationalisation des activités;
 11. Date et lieu de la prochaine réunion;
 12. Questions diverses;
 13. Adoption du Rapport de la vingt-cinquième Réunion ministérielle.

II. Élection du Bureau

Le Comité a élu un Bureau composé de :

Président : République démocratique de Sao Tomé-et-Principe

Premier Vice-Président : République du Cameroun

Deuxième Vice-Président : République d'Angola

Rapporteur : République gabonaise

III. Rapport du Bureau sortant par son Président

Le Comité a pris note avec intérêt du rapport présenté par le Président du Bureau sortant sur les activités de celui-ci. Il s'est félicité du dynamisme avec lequel le Bureau s'est acquitté de ses tâches, notamment de sa contribution active, en liaison avec le secrétariat, à la revitalisation des activités du Comité, ainsi qu'à la préparation et à l'organisation de la vingt-cinquième Réunion ministérielle. Le Comité a félicité le Bureau sortant pour la compétence et le doigté avec lesquels il a dirigé ses travaux.

IV. Revue de la situation géopolitique et de sécurité dans certains pays membres du Comité

La situation en Afrique centrale, et en particulier dans les pays concernés par cette revue de la situation géopolitique et de sécurité, a connu une évolution contrastée depuis la dernière réunion du Comité. S'il faut se féliciter des avancées réelles enregistrées dans les processus de paix en cours, la persistance des tensions, la dégradation de la situation en matière de sécurité et, très souvent la résurgence

d'affrontements armés, mettent en lumière la fragilité de la paix dans les pays concernés.

La dégradation parfois dramatique de la situation humanitaire et la persistance de graves violations des droits de l'homme sont particulièrement préoccupantes.

Cette situation exige manifestement des parties concernées, des autres pays de la sous-région et de la communauté internationale qu'ils consentent les efforts nécessaires pour asseoir la réconciliation nationale, consolider la paix et ouvrir une ère nouvelle, propice à l'épanouissement des peuples trop longtemps meurtris par le fléau de la guerre.

i) République du Burundi

Le Comité s'est félicité des progrès enregistrés dans l'évolution de la situation au Burundi, notamment :

a) Les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de l'Accord de cessez-le-feu signé le 7 septembre 2006, à Dar es-Salaam, entre le Gouvernement burundais et le Palipehutu-FNL d'Agathon Rwasa;

b) Les efforts en vue de la décrispation des relations entre le Gouvernement et les médias, des relations entre les partis politiques, ainsi que des relations avec la société civile;

c) La libération des anciens dignitaires arrêtés sous l'accusation de préparation d'un coup d'État;

d) La baisse sensible des tensions politiques et les progrès de la politique de réconciliation nationale;

e) La poursuite du processus de désarmement et de démobilisation, et les progrès accomplis dans le démantèlement des milices.

Le Comité s'est félicité de l'amélioration de la situation militaire et en matière de sécurité au Burundi. Il a toutefois déploré la persistance de l'insécurité dans le pays, en raison notamment de la prolifération des armes à feu au sein de la population et des retards survenus dans l'application de l'Accord. Il a exhorté le Gouvernement et le Palipehutu-FNL à veiller à l'application intégrale de l'Accord et à continuer de coopérer étroitement dans un esprit d'ouverture afin de trouver une issue à tous les problèmes encore en suspens. Il a de même invité le médiateur sud-africain, les membres de l'Initiative régionale pour la paix et les autres partenaires à apporter leur appui à l'application sans heurts de l'Accord.

Le Comité a encouragé le Gouvernement à poursuivre les efforts déjà engagés pour renforcer le processus démocratique au Burundi, notamment en poursuivant le dialogue avec les partis politiques, en coopérant avec la société civile, en veillant au respect de l'état de droit et des droits de l'homme, y compris la liberté d'expression et la liberté de la presse, et en promouvant la réconciliation nationale.

Il a également encouragé le Palipehutu-FNL à respecter ses engagements et à œuvrer avec détermination à la mise en œuvre intégrale de l'Accord de Cessez-le-feu, afin d'accélérer le retour d'une paix totale au Burundi et de soulager les souffrances des populations.

Il s'est félicité des mesures prises par le Gouvernement burundais pour poursuivre les auteurs de violations de droits de l'homme, et l'a exhorté à traduire en justice, sans exception, toute personne qui se rendrait coupable de tels actes. Il s'est également félicité de l'effet positif de l'accord de paix entre le Gouvernement burundais et le Palipehutu-FNL sur la situation en matière de sécurité et la protection des droits de l'homme.

Il a encouragé le Gouvernement dans ses efforts pour faire face aux graves problèmes socioéconomiques que connaît le pays et résoudre les conflits concernant la propriété foncière et l'utilisation des terres.

Il a lancé un appel pressant à la communauté internationale et aux bailleurs de fonds afin qu'ils apportent à ce pays tout l'appui nécessaire à la mise en œuvre de son programme d'urgence et de réhabilitation, de son programme de relance économique et de développement, du Cadre stratégique national de lutte contre la pauvreté (CSLP), de la Stratégie nationale de consolidation de la paix et à l'aboutissement rapide du programme de démobilisation, de réinsertion et de réintégration des ex-combattants.

ii) République centrafricaine

Le Comité a exprimé sa profonde inquiétude au sujet de l'instabilité qui caractérise l'évolution de la situation en République centrafricaine.

Il a encouragé les autorités et tous les acteurs politiques de ce pays à privilégier la voie du dialogue, à régler leurs différends de façon pacifique, et à œuvrer au renforcement de la paix et de la démocratie en République centrafricaine.

Le Comité s'est félicité à cet égard, de la décision du Président Bozize d'entamer un dialogue sans exclusive avec les partis d'opposition et les représentants des groupes armés rebelles. Il a encouragé le Groupe des Sages dans les efforts qu'il mène, en vue de l'organisation de ce dialogue, avec l'aide du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA).

Le Comité s'est également félicité des rencontres organisées avec l'appui du BONUCA entre le Gouvernement et les partis politiques qui ont permis un allègement des tensions.

Il s'est en revanche déclaré gravement préoccupé par la dégradation de la situation en matière de sécurité en République centrafricaine et notamment par :

- a) Les activités des bandes armées et des coupeurs de route, les attaques répétées des rebelles dans le nord, le nord-est, le nord-ouest et le centre qui se traduisent par de multiples violations des droits de l'homme;
- b) Les violations répétées de l'intégrité territoriale au nord, nord-est, nord-ouest du pays par des groupes armés;
- c) La prolifération des armes légères, en particulier dans le nord-est;
- d) La multiplication des assassinats et des vols à main armée.

Le Comité a condamné les actions de la rébellion et rejeté toute tentative de prise du pouvoir par des voies anticonstitutionnelles.

Il a lancé un appel à la communauté internationale pour apporter à la République centrafricaine l'appui nécessaire à la sécurisation de ses frontières et à l'amélioration générale des conditions de sécurité, notamment par la restructuration des forces de défense et de sécurité nationales et le renforcement de leurs capacités opérationnelles.

Le Comité a salué la contribution de la Force multinationale de l'Afrique centrale (FOMUC) aux efforts pour ramener la paix et la sécurité en République centrafricaine et a lancé un appel pour la prorogation de son mandat au-delà du 30 juin 2007. Il a exhorté la communauté internationale à apporter tout l'appui nécessaire à ladite force et le cas échéant à la CEEAC, afin d'aider la République centrafricaine à faire face à l'insécurité sur son territoire.

Le Comité s'est félicité de la décision des Nations Unies de déployer une opération de sécurisation des frontières de la République centrafricaine, du Tchad et du Soudan et de l'envoi dans cette perspective d'une mission d'évaluation technique multidisciplinaire dans la région.

Il a marqué sa préoccupation au sujet de la dégradation continue de la situation humanitaire et de la situation des droits de l'homme en République centrafricaine, du fait de l'insécurité résultant des mouvements de rébellion armée et des réactions des forces armées centrafricaines.

Au plan socioéconomique, le Comité a lancé un appel aux bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux et aux institutions financières internationales pour qu'ils accordent une attention particulière à la situation économique et financière de la République centrafricaine et lui apportent l'appui nécessaire.

iii) République démocratique du Congo

Le Comité s'est félicité des progrès notables enregistrés dans la mise en œuvre du processus de transition en République démocratique du Congo, et notamment de l'aboutissement du processus électoral, avec la tenue dans le calme de l'élection présidentielle, des élections législatives, provinciales et sénatoriales.

Il a salué les efforts consentis à cet égard par la Communauté internationale aux plans politique, financier, technique et logistique, et a félicité le peuple congolais pour sa maturité et son civisme.

Le Comité a déploré les affrontements meurtriers qui ont opposé les gardes des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) commis à la protection de l'ex-Vice-Président Jean-Pierre Bemba et les autres soldats des FARDC à Kinshasa du 22 au 24 mars 2007 et qui se sont soldés par de nombreuses victimes civiles et militaires. Il a exhorté les responsables politiques congolais à privilégier la conciliation et la concorde dans l'intérêt supérieur du peuple congolais.

Le Comité s'est également déclaré préoccupé par la persistance de la précarité de la situation sur le plan de la sécurité dans certaines provinces de la République démocratique du Congo, notamment dans l'Ituri, le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et le Nord-Katanga.

Il a notamment déploré les actes de violence survenus au Bas-Congo qui ont provoqué de nombreuses victimes civiles et militaires. Il a également déploré certaines résistances au brassage de groupes armés dans les FARDC à l'est du pays.

Il s'est félicité du mixage entre les forces du général Laurent Nkunda et les FARDC dans le Nord-Kivu et a appelé à la poursuite des efforts en faveur d'un brassage complet de ces forces.

Le Comité s'est déclaré préoccupé par la faiblesse des capacités opérationnelles des FARDC au regard de l'ampleur des défis en matière de sécurité dans le pays et a exhorté la communauté internationale à apporter au Gouvernement un appui urgent dans la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité, dans le but de mettre en place des organismes de sécurité professionnels et bien gérés qui agissent dans le respect des lois et des droits de l'homme.

Le Comité a exhorté les dirigeants politiques de la République démocratique du Congo et les partis d'opposition à respecter les principes de transparence, d'ouverture et de tolérance et à éviter de recourir à la violence.

Le Comité s'est déclaré préoccupé par la persistance des allégations relatives aux graves atteintes aux droits de l'homme, en République démocratique du Congo. Il s'est félicité des mesures prises par les autorités pour lutter contre l'impunité et les a exhortées à poursuivre dans ce sens, en veillant notamment à ce que toutes les personnes coupables de tels actes soient poursuivies sans distinction.

Le Comité a également exprimé sa profonde préoccupation au sujet de l'ampleur de la crise humanitaire dans ce pays et a notamment exhorté les donateurs à apporter un appui substantiel au Gouvernement de la République démocratique du Congo en vue de faire face à cette situation.

iv) République du Tchad

Le Comité s'est déclaré profondément préoccupé par les multiples tentatives de déstabilisation dont le Tchad a été l'objet du fait des attaques répétées des groupes rebelles basés au Darfour et des exactions perpétrées par les milices contre la population civile.

Il s'est néanmoins félicité de certains progrès enregistrés dans l'évolution de la situation au Tchad et notamment de :

a) La conclusion d'accords de paix entre le Gouvernement tchadien et certaines factions de l'opposition politico-militaire, ayant permis l'intégration dans le Gouvernement de février 2007 de hauts responsables de cette opposition;

b) La poursuite des actions diplomatiques pour désamorcer la crise entre le Tchad et le Soudan;

c) Les efforts menés en vue de la relance du processus de l'Accord de Tripoli du 8 février 2006 sur la normalisation des relations entre le Tchad et le Soudan;

d) La signature, le 2 mai 2007 à Riyad (Arabie saoudite) d'un accord de paix entre le Tchad et le Soudan.

Le Comité s'est déclaré profondément préoccupé par la crise humanitaire multiforme qui prévaut dans l'est et au sud du Tchad, avec les multiples exactions perpétrées contre les réfugiés soudanais et centrafricains ainsi que les personnes déplacées par les milices janjaouid.

Il a condamné les graves violations des droits de l'homme dont sont victimes les réfugiés, les personnes déplacées, les populations civiles et le personnel humanitaire dans l'est du Tchad. Il a lancé un appel à la communauté internationale et à l'ONU afin d'aider le Gouvernement tchadien à assurer la sécurité des réfugiés du Darfour qui se trouvent dans des camps au Tchad, à leur apporter une assistance accrue et à garantir la neutralité des camps.

Il s'est félicité à cet égard de l'envoi dans la région par le Secrétaire général des Nations Unies de deux missions d'évaluation destinées à préparer le déploiement attendu d'une présence multidisciplinaire des Nations Unies dans la zone conformément à la résolution 1706 (2006) du Conseil de sécurité.

V. Examen de la situation au Darfour et de ses incidences sur les pays membres du Comité

Le Comité a pris note avec une profonde inquiétude des informations relatives à la détérioration de la situation au Darfour et des importantes conséquences qu'elle a sur la sécurité régionale, notamment :

- a) L'afflux des réfugiés et la dégradation des conditions de sécurité dans les pays de la région;
- b) Le développement de mouvements transfrontaliers illégaux d'armes et de personnes;
- c) La dégradation de l'environnement et des conditions de sécurité dans les zones proches de la frontière, exposant les populations civiles, les personnes déplacées et les réfugiés à de graves dangers;
- d) Les menaces à la stabilité, à la sécurité et à l'intégrité territoriale des voisins du Soudan, en particulier la République centrafricaine et la République du Tchad;
- e) Le risque croissant de voir la zone de jonction frontalière entre les trois pays devenir une région incontrôlable et une zone de prédilection de mercenaires, de groupes armés et de rebelles susceptibles de prendre part à toute action déstabilisatrice des pays de la sous-région.

Le Comité a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle intensifie ses efforts en faveur de la sécurisation des frontières entre le Tchad, la République centrafricaine et le Soudan et pour une assistance accrue aux réfugiés et personnes déplacées qui sont les principales victimes des hostilités dans la région.

VI. Évolution de la situation sécuritaire dans la région des Grands Lacs

Au plan sous-régional et dans le cadre de la Tripartite Plus (Burundi, RDC, Rwanda et Ouganda), le Comité a encouragé la République démocratique du Congo, la République du Rwanda, la République du Burundi et la République de l'Ouganda à poursuivre leurs efforts pour améliorer leur coopération dans la lutte contre les groupes armés sévissant à leurs frontières communes.

Il s'est félicité du renforcement des relations de coopération entre la République du Rwanda, la République démocratique du Congo et la République du Burundi et de l'amélioration corrélative de la situation en matière de sécurité dans la région des Grands Lacs.

Il a pris note avec intérêt des informations fournies à cet égard sur les activités de la Tripartite Plus, la relance de la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL), la signature du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs et l'échange régulier de délégations de haut niveau entre les pays de la Tripartite Plus, afin de discuter de questions bilatérales et sous-régionales.

VII. Coopération interétatique en matière de sécurité entre les pays de l'Afrique centrale

i) Rapport sur les préparatifs de l'exercice militaire conjoint Bahr El Gazal (novembre 2007)

Le Comité a pris note avec intérêt des informations fournies par le Secrétariat général de la CEEAC sur l'état d'avancement des préparatifs de l'exercice militaire conjoint Bahr El Gazal. Il s'est félicité des assurances fournies au Secrétaire général de la CEEAC par le Gouvernement tchadien sur le respect de l'échéance de novembre 2007 pour la tenue de l'exercice.

ii) Lutte contre la criminalité transfrontalière

Le Comité s'est déclaré profondément préoccupé par la persistance des problèmes de sécurité aux frontières dans la sous-région, y compris de criminalité transfrontalière. Il a encouragé les pays membres à élaborer les réponses appropriées, en particulier dans le cadre d'une approche sous-régionale concertée dont les termes pourraient être discutés lors de la conférence sous-régionale envisagée.

Le Comité a pris note des informations communiquées par la République d'Angola sur l'adoption récente d'une loi régissant les conditions de séjour des étrangers dans ce pays.

iii) Exposé sur les conclusions du séminaire de la CEMAC sur les problèmes transfrontaliers de sécurité

Le Comité a pris note des informations communiquées par le Bureau des Nations Unies pour les affaires de désarmement sur le Séminaire relatif aux problèmes transfrontaliers de sécurité envisagé dans le cadre de la CEMAC, sous l'égide du Département des affaires politiques.

Il a pris acte de ce que ce séminaire ne s'est pas tenu aux dates prévues et a réitéré son souhait d'être informé des conclusions de celui-ci, lorsque ce sera le cas, afin d'étudier les voies et moyens d'étendre à la CEEAC le cadre sécuritaire qui sera proposé.

iv) Examen du projet de conférence sous-régionale sur les problèmes transfrontaliers de sécurité

Le Comité a procédé à un échange de vues sur le projet d'organiser une conférence sous-régionale sur les problèmes transfrontaliers de sécurité qui avait été arrêté par la vingt-quatrième Réunion ministérielle à Kigali en 2007.

Il a pris acte des informations fournies par le Bureau des Nations Unies pour les affaires de désarmement sur la compétence première du Département des affaires politiques dans ce domaine, de même que sur les contraintes financières qui hypothéquaient la tenue de cette rencontre en raison du manque de ressources disponibles dans le fonds d'affectation spéciale.

Le Comité a néanmoins insisté sur l'ampleur des problèmes transfrontaliers de sécurité en Afrique centrale et sur les risques qui en découlent pour la paix, la sécurité, la stabilité et le développement des pays de la sous-région. Il a, en conséquence, décidé que la conférence soit organisée lors de la prochaine Réunion ministérielle régulière qui aura lieu à Yaoundé du 3 au 7 septembre 2007, afin de pallier l'insuffisance des ressources du fonds d'affectation spéciale.

Mandat a été donné au Secrétariat général de la CEEAC pour recueillir, en relation avec les Nations Unies, les fonds destinés à couvrir les charges additionnelles relatives à l'organisation de cette conférence.

VIII. Promotion du désarmement et des programmes de limitation des armements en Afrique centrale

i) Rapports sur l'application du Programme d'activités prioritaires pour la mise en œuvre en Afrique centrale du Programme d'action de l'ONU sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre

Le Comité a pris note avec intérêt des comptes rendus présentés par les pays membres sur l'exécution du programme d'activités prioritaires adopté à l'issue du Séminaire de Brazzaville sur la mise en œuvre en Afrique centrale du Programme d'action de l'ONU sur le commerce illicite des armes légères.

Le Comité a en outre pris note des rapports présentés par les pays membres sur la mise en œuvre des programmes de désarmement, de démobilisation, de réinsertion et de réintégration socioéconomique totale des ex-combattants. Il s'est félicité des progrès enregistrés dans la mise en œuvre de ces programmes. Il a encouragé les pays concernés à poursuivre leurs efforts en la matière et à s'inspirer de leurs expériences respectives.

Le Comité a souligné l'importance de la mise en œuvre rapide et intégrale du Programme d'activités prioritaires adopté à Brazzaville en 2003 et a exhorté les pays membres à consentir les efforts nécessaires à cet égard pour faire de l'Afrique centrale une zone exempte d'armes légères et de petit calibre.

Il a encouragé les pays membres à redoubler d'efforts dans la lutte contre le commerce illicite des armes légères aux niveaux national et sous-régional et a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle apporte aux pays de la sous-région l'appui nécessaire à une lutte efficace contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects.

ii) Relations entre le Programme d'activités prioritaires et le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement de la région des Grands Lacs

Le Comité a souligné la similarité des préoccupations contenues dans le Programme d'activités prioritaires adopté en 2003 à Brazzaville, à l'issue du Séminaire sur la mise en œuvre en Afrique centrale du Programme d'action sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects et le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs adopté le 16 décembre 2006 à Nairobi.

Il s'est félicité de ce que nombre des mesures préconisées dans le Pacte recoupe celles contenues dans le Programme d'activités prioritaires et notamment :

- L'institution des bassins frontaliers de développement et la promotion de la sécurité humaine de la région;
- Le désarmement et le rapatriement de tous les groupes armés à l'est de la République démocratique du Congo;
- Le désarmement des éleveurs nomades armés;
- La promotion des politiques communes pour mettre fin à la prolifération et au trafic illicite des armes légères et de petit calibre;
- Le déminage et la lutte contre les mines dans la région.

iii) Participation de la CEEAC au Registre des armes classiques de l'ONU et à l'instrument normalisé d'établissement des rapports et des dépenses militaires

Le Comité a pris note de l'exposé du Secrétariat général de la CEEAC sur la participation des pays membres au Registre des armes classiques de l'ONU et à l'instrument normalisé d'établissement des rapports sur les dépenses militaires.

Il a déploré le fait que seuls huit pays de la sous-région participent au Registre et qu'aucun d'entre eux ne participe à l'instrument normalisé sur les dépenses militaires. Il les a de nouveau vivement encouragés à participer à ces deux importants instruments, qui concourent à la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité par le biais de la transparence dans les flux d'armes et dans les dépenses militaires.

iv) Projet d'élaboration d'un instrument juridique pour le contrôle des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale

Le Comité a pris note avec intérêt de l'exposé du Secrétariat général de la CEEAC et du Bureau des Nations Unies pour les affaires de désarmement, sur le projet d'élaboration d'un instrument juridique pour le contrôle des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale.

Il a réaffirmé son soutien à ce processus et a souligné la nécessité de doter la sous-région d'un instrument juridique à caractère contraignant qui tiendrait dûment compte des spécificités des pays membres, ainsi que de la diversité de leurs préoccupations et expériences dans ce domaine.

Le Comité s'est félicité du partenariat engagé par le Secrétariat général de la CEEAC et le Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies, en particulier le Centre régional pour la paix et le désarmement en Afrique, et les a encouragés à conclure au plus tôt un mémorandum d'entente sur la coopération entre les deux institutions.

Le Comité a également exprimé son souhait de voir démarrer au plus tôt le processus d'élaboration de cet instrument juridique.

v) Projet d'élaboration d'un code de conduite des forces de défense et de sécurité en Afrique centrale

Le Comité a pris note avec intérêt de l'exposé du Secrétariat général de la CEEAC et du Bureau des Nations Unies pour les affaires de désarmement sur le projet d'élaboration d'un code de conduite des forces de défense et de sécurité de l'Afrique centrale spécifique à la situation géopolitique et aux besoins sécuritaires de la sous-région.

Il a souligné l'importance de l'adoption d'un tel instrument, destiné à renforcer le professionnalisme et le sens des responsabilités des forces de défense et de sécurité vis-à-vis de l'État et des citoyens, ainsi qu'à renforcer leurs capacités en matière d'instruction civique, de respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Le Comité a vivement encouragé la conclusion d'un mémorandum d'entente entre les deux institutions afin de permettre le démarrage des travaux sur l'élaboration du code de conduite.

vi) Mise en œuvre en Afrique centrale de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité

Le Comité a pris note de l'exposé du Bureau des Nations Unies pour les affaires de désarmement sur la mise en œuvre en Afrique centrale de la résolution 1540 (2004), adoptée le 28 avril 2004 par le Conseil de sécurité, qui met l'accent sur la lutte contre la menace du terrorisme et du trafic d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques et de leurs vecteurs. Il s'est félicité de la participation de certains pays membres du Comité au Séminaire sur la mise en œuvre de la résolution 1540 en Afrique, qui s'est tenu du 9 au 10 novembre 2006 à Accra (Ghana) avec l'appui du Centre régional.

Il a encouragé les pays n'ayant pas participé à la rencontre d'Accra à prendre une part active au deuxième séminaire sur ce thème, que le Bureau des Nations Unies pour les affaires de désarmement envisage d'organiser en Afrique en 2007.

IX. Rapport du Secrétariat général de la CEEAC sur l'évolution institutionnelle des structures et mécanismes sous-régionaux de paix et de sécurité (renforcement du COPAX, statut des ratifications du protocole relatif au COPAX, opérationnalisation du MARAC)

Le Comité a pris note de l'exposé du Secrétariat général de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) sur les principales activités qu'il a récemment menées dans les secteurs de l'intégration humaine, de la paix, de la sécurité et de la stabilité.

Il s'est félicité des progrès enregistrés dans l'évolution institutionnelle des structures et mécanismes sous-régionaux de paix et de sécurité et notamment de :

- L'opérationnalisation en cours du Mécanisme d'alerte rapide (MARAC), avec le recrutement des responsables nécessaires au démarrage de ses activités et l'organisation, grâce au concours de l'Union européenne, d'un séminaire de formation des personnels nouvellement recrutés, auquel ont pris part les responsables des systèmes d'alerte précoce de l'Union africaine, de la CEDEAO et du Centre de résolution des conflits de l'Université du Cap en Afrique du Sud;
- La mise en place de la Direction des actions politiques et diplomatiques, chargée d'appuyer les États membres dans la mise en œuvre des instruments de paix et de sécurité;
- La montée en puissance de l'état-major régional de la CEEAC, par le biais de l'étude du dispositif de formation des personnels militaires de l'Afrique centrale, l'organisation d'un séminaire sur la logistique de la Force multinationale de l'Afrique centrale et de l'entraînement des forces de la CEEAC dans le cadre de l'exercice SAWA 2006 et du stage d'aguerrissement en forêt équatoriale organisé à Libreville en avril 2007.

Le Comité a salué le renforcement du rôle du Secrétariat général de la CEEAC dans l'observation des élections en Afrique centrale et notamment de :

- L'observation en 2006 des élections présidentielles en République démocratique du Congo et en République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et des élections législatives en République gabonaise;
- L'organisation de missions exploratoires en République du Congo, en République du Cameroun et en République de l'Angola, dans la perspective de l'observation des consultations électorales prévues dans ces pays en 2007 et 2008;
- La confection d'un guide de l'observateur qui sera soumis à l'approbation de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement prévue à Brazzaville en juin 2007.

Le Comité a salué les efforts déployés par la CEEAC dans la mise en œuvre des mécanismes sous-régionaux de paix et de sécurité créés sous l'égide du Comité et l'a encouragé à poursuivre dans ce sens.

Le Comité a pris note des objectifs que s'est fixé la CEEAC de mener l'ensemble de ses instruments à maturité d'ici à 2010, ce qui lui permettra d'assurer pleinement son rôle en matière de paix et de sécurité.

Il s'est enfin félicité du dynamisme de la coopération entre la CEEAC et ses divers partenaires multilatéraux et notamment de la signature prochaine d'un mémorandum d'entente entre le Bureau des Nations Unies pour les affaires de désarmement et le Secrétariat général de la CEEAC qui servira de cadre à l'élaboration conjointe de projets concrets.

X. Échange de vues sur les méthodes de travail et le programme de travail : revitalisation et rationalisation des activités

Le Comité a procédé à un échange de vues sur la question de la revitalisation des activités du Comité consultatif et la rationalisation de ses méthodes de travail. Il a salué l'organisation régulière par le Bureau des affaires du désarmement de concertations avec les Représentants permanents des États membres du Comité auprès de l'ONU. Il a également pris note de l'exposé de M^{me} Marcaillou au Conseil de sécurité, au nom du Bureau des Nations Unies pour les affaires de désarmement, et s'est félicité de ces actions qui assurent au Comité une plus grande visibilité et apportent également une impulsion nouvelle à ses travaux.

Il a par ailleurs envisagé pour l'avenir des formules novatrices pour ses réunions et notamment la possibilité de consacrer entièrement une réunion à l'examen d'un thème précis, présentant une importance particulière ou revêtant un caractère d'urgence.

Le Comité a préconisé le renforcement des interactions entre la CEEAC et les autres organisations sous-régionales par l'invitation de celles-ci, en cas de nécessité, aux rencontres organisées sous l'égide du Comité et de la CEEAC et vice versa.

Le Comité a accueilli avec satisfaction la désignation de M. Ivor Richard Fung, Directeur du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, au poste de secrétaire du Comité consultatif et l'a assuré de tout son soutien dans l'accomplissement de sa mission.

Le Comité s'est déclaré profondément préoccupé par l'insuffisance des ressources disponibles dans le fonds d'affectation spéciale destiné à financer ses activités extrabudgétaires. À cet égard, il a lancé un appel pressant aux pays membres et aux bailleurs de fonds pour qu'ils contribuent au fonds d'affectation spéciale.

XI. Date et lieu de la prochaine réunion

Conformément à la décision prise par la vingt-quatrième Réunion ministérielle de Kigali selon laquelle, en cas de désistement d'un État, la solution alternative serait de tenir la réunion à Yaoundé (A/61/502, par. 55) et compte tenu de la déclaration de la République d'Angola de ne pas tenir la vingt-sixième Réunion à la date prévue, la République du Cameroun a accepté d'accueillir la vingt-sixième

Réunion du 3 au 7 septembre 2007. La République d'Angola s'est engagée à abriter la vingt-septième Réunion en février 2008.

XII. Questions diverses

Le Comité a accueilli avec satisfaction, les informations fournies par la délégation de la République du Congo sur la nomination de S. E. M. Rodolphe Adada, Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères et de la francophonie de la République du Congo au poste de Représentant spécial conjoint de l'ONU et de l'Union africaine au Darfour.

Il a également pris note avec intérêt des informations relatives à l'exposé portant sur les activités du Comité, présenté par le Bureau des Nations Unies pour les affaires de désarmement devant le Groupe de travail ad hoc du Conseil de sécurité sur la prévention et la résolution des conflits en Afrique, à la demande de la République du Congo, Président du Groupe.

XIII. Adoption du Rapport de la vingt-cinquième Réunion ministérielle

Le Comité a adopté le présent rapport le 18 mai 2007.

Le discours de clôture a été prononcé par S. E. M. Carlos Gustavo dos Anjos, Ministre des affaires étrangères, de la coopération et des communautés.

La motion de remerciements suivante a été lue :

« Nous, Représentants des États membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, réunis à l'occasion de la vingt-cinquième Réunion ministérielle du 14 au 18 mai 2007, à Sao Tomé, en République démocratique de Sao Tomé-et-Principe,

Réaffirmons notre attachement aux idéaux de paix, de sécurité et de stabilité si chers à nos populations respectives et au développement socioéconomique de notre sous-région;

Saluons les efforts consentis par nos pays individuellement et collectivement en faveur de la paix, de la sécurité, de la stabilité et du développement;

Nous félicitons de l'atmosphère de convivialité, de fraternité et de confiance réciproque ayant prévalu tout au long de nos travaux;

Exprimons nos remerciements et notre profonde gratitude à S. E. M. Fradique Bandeira Melo de Menezes, Président de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, au Gouvernement et au peuple de Sao Tomé-et-Principe pour l'accueil chaleureux et les marques d'attention fraternelles dont nous avons été l'objet pendant notre séjour en République démocratique de Sao Tomé-et-Principe. »

Fait à Sao Tomé le 18 mai 2007